



Anael TT et Anael RS

API DPAE - Guide utilisateur

Release V9R5

Copyright © 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaisssez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaisssez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael TT et Anael RS V9R5

Date de publication : 4 septembre 2025

Code du document : RKGW-V9R5-API DPAE

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis.....	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrage.....	7
Paramétrage dans Anael TT et Anael RS	7
Ajout de l'option API DPAE	7
Répertoire de destination des fichiers	9
Choix ajout du chemin dans AnaelTT.ini (ou AnaelGW.ini)	9
Choix option logicielle	9
Paramétrage des onglets	10
Centre de visite médicale	11
Paramétrage pour DPAE MSA.....	11
Options logicielles	11
Codes BTAPE	12
Paramétrage de l'envoi de la DPAE automatiquement à la mise en contrat.....	15
Paramétrage pour afficher un logo sur le justificatif de déclaration.....	16
Paramétrage envoi réel par défaut.....	17
Chapitre 2 API DPAE	18
Identifiant de dépôt de DPAE	18
Association Identité / Agence	19
Dépôt d'une DPAE.....	20
Créer une DPAE.....	20
Envoi de la DPAE	22
Cas de la DPAE MSA	23

Principe de la DPAE :	24
Les retours / rapports	25
Cas de la DPAE non MSA	25
Rapport 10	25
Rapport 11	25
Cas de la DPAE MSA.....	27
Annexe A Codes BTAPE	28

À propos de ce manuel

Guide d'utilisation de l'API DPAE, application permettant aux utilisateurs d'Anael TT et Anael RS de faire leur DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche) via une interface Machine-to-Machine.

Remarque : les captures d'écran qui sont reproduites dans cette documentation sont fournies uniquement à titre d'illustration pour contribuer à la compréhension du lecteur. Elles ne doivent pas être comprises comme un engagement contractuel de la part d'Infor de développer, livrer ou commercialiser de tels écrans. Infor se réserve le droit de modifier ces écrans à tout moment sans une quelconque obligation de notification ni de mise à jour des captures d'écran figurant dans la présente documentation.

Public concerné

Personnes en charge de la réalisation des DPAE et susceptibles d'utiliser le module -DPAE d'Anael TT ou d'Anael RS.

Prérequis

Vous devez disposer de la licence d'utilisation valide et à jour pour le module DUE-DPAE du produit concerné.

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Septembre 2025	R&D	Création du document à partir du document V9R4

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL <https://docs.infor.com/fr-fr/products>.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

En préalable à l'utilisation de l'application API DPAE, il faut procéder à différentes actions :

Paramétrage dans Anael TT et Anael RS

Remarque : dans la suite de ce document des fichiers de configuration et paramétrage sont évoqués. `AnaelTT.ini` est le nom du fichier par défaut pour l'application Anael TT (Infor Anael Travail Temporaire), et `AnaelGW.ini` est le nom du fichier par défaut pour l'application Anael RS (Infor Anael Régie Sécurité).

Ajout de l'option API DPAE

Afin d'accéder à l'API DPAE, il faut ajouter une nouvelle option dans « Nos applicatifs » (clic droit sur « Nos applicatifs » / Ajouter une nouvelle option).



Mettre un libellé au choix et renseigner APIDPAE dans le nom de fichier puis « Ajouter »

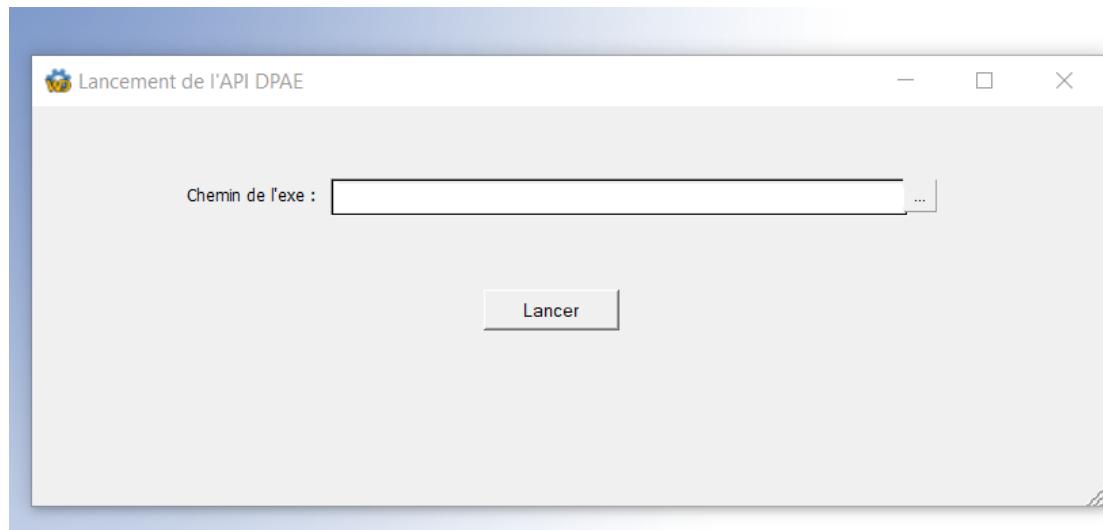
L'option d'accès à l'API DPAE est alors créée et accessible dans « Nos applicatifs »



En cliquant sur cette nouvelle option ; on accède à la fenêtre suivante dans laquelle il faut renseigner le chemin de l'exécutable de l'API DPAE (chemin complet du dossier dans lequel se trouve API_DPAE.exe)

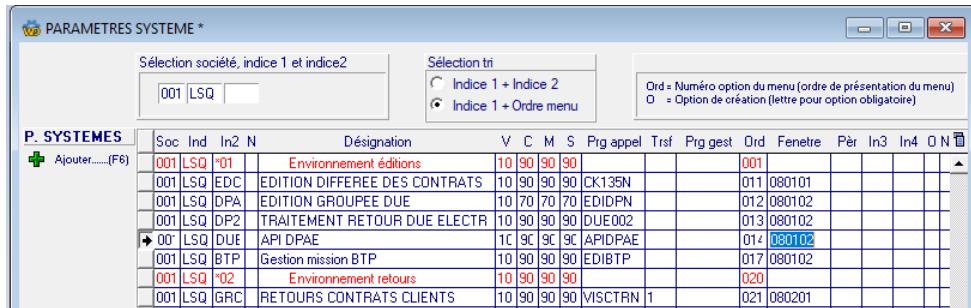
Cette fenêtre ne s'affiche que la première fois et ensuite, le chemin de l'exe étant enregistré dans AnaelTT.ini et/ou AnaelGW.ini, l'API se lancera automatiquement.

S'il y a un changement dans le chemin de l'exe, il faut aller le modifier dans AnaelTT.ini et/ou AnaelGW.ini



Puis cliquez sur « Lancer » : l'API DPAE sera alors utilisable après avoir fini le paramétrage ci-dessous :

Si vous souhaitez gérer les sécurités sur l'option il est possible d'ajouter l'option dans la boîte action diverses de l'onglet agence en y associant le même code sécurité que l'option Edition groupée DUE



Répertoire de destination des fichiers

Les fichiers DPAE créés lors de l'envoi d'une DPAE seront sauvegardés dans un dossier SaveDPAE.

Deux possibilités pour définir le répertoire dans lequel le dossier SaveDPAE sera créé :

- Soit ajouter une ligne dans le fichier AnaelTT.ini ou AnaelGW.ini
- Soit créer une option logicielle

Dans les deux cas, le sous-répertoire « \SaveDPAE » sera créé automatiquement.

Si le répertoire de destination n'est pas paramétré, les fichiers seront par défaut sauvegardés dans le répertoire de votre environnement « Anael ».

Il est fortement conseillé de paramétrier l'emplacement du répertoire pour éviter d'éventuels problèmes de droit lors de la création des DPAE.

Choix ajout du chemin dans AnaelTT.ini (ou AnaelGW.ini)

Ajouter la ligne « REPSAVE » dans le pavé [APIDPAE] avec le chemin du répertoire :

Exemple :

```
[APIDPAE]
CHEMINEXE=C:\ANAELETTV9R4b\Prog\TT\API_DPAE.exe
REPSAVE=C:\DATAS\API\
```

Choix option logicielle

Pour créer l'option logicielle, aller dans Installation>Tables Système>Options logicielles.

Créer le code *APIDPAE

Saisir dans le pavé « Valeurs » le chemin du répertoire d'installation. Si le chemin est trop long, la suite peut -être saisie dans « Compléments »

Exemple :

PARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: 001 Indice: CFG

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9	
*	A	P	I	D	P	A	E		

Libellé

Dossier sauvegarde DPAE

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0	1	2	3								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0		
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
C :	\	D	A	T	A	S	\	A	P	I	\

Complements

0	1	2	3						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Sortir

Paramétrage des onglets

Par défaut, à l'ouverture de l'application API DPAE, l'onglet « DPAE en création » est ouvert.

Il est possible de paramétrer le ou les onglets visibles à l'ouverture de l'application.

Pour ce paramétrage il faut créer l'option logicielle *APIDPAE2 :

Créer l'option logicielle, aller dans Installation>Tables Système>Options logicielles.

Créer le code *APIDPAE2

Saisir dans le pavé « Valeurs » (sur les 3 premières positions) les onglets et l'ordre dans lequel ils vont apparaître.

Les onglets paramétrables sont les suivants :

1 : DPAE en création

2 : Liste des DPAE

3 : Recherche d'une DPAE

Exemples :

Si on saisit 2 dans valeur, seul l'onglet « Liste des DPAE » sera ouvert à l'ouverture de l'application

Si on saisit 312 dans valeur : les 3 onglets définis ci-dessus seront visibles à l'ouverture de l'application, et dans l'ordre suivant : Recherche d'une DPAE, DPAE en création, Liste des DPAE.

Centre de visite médicale

Chaque agence doit avoir un centre de visite médicale, qui dispose obligatoirement d'une information correcte dans le champ « Code service santé travail URSSAF »

La liste des codes est disponible sur <https://www2.due.urssaf.fr/declarant/jasperServlet> (colonne code SST)

ENTITE Identité

Ok Valider...(Enter) Code de l'entité 430771

Adresse

A.I.S.T.43
Rue Richond des Brus
adhérent 9644
43000 LE PUY EN VELAY

Téléphone: 04.71.05.51.10
Télécopie: 04.71.05.22.05

Code Service Santé Travail URSSAF MT045

Médecin

Sortir.....(F3)

Paramétrage pour DPAE MSA

Dans le cas d'une DPAE MSA, un paramétrage supplémentaire doit être fait dans Anael TT et Anael RS pour la gestion du code BTAPE du salarié.

Options logicielles

1. Sélectionnez **Installation > Tables système > Options logicielles**
2. Ajoutez le code « *BTAPE »
3. Mettre 1 en position 1 des valeurs

4. Mettre un code famille choisi sur deux caractères en position 2 et 3 des valeurs (MS dans l'exemple ci-dessous)

ATTENTION : ce code sur deux caractères ne doit pas déjà exister dans la table utilisateur « Question profil personnel » (PR1)

ARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: Indice:

Code									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
*	B	T	A	P	E				

Libellé

C	o	d	e		B	T	A	P	E																				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0	1	2	3																													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0			
1	M	S																														

Complements

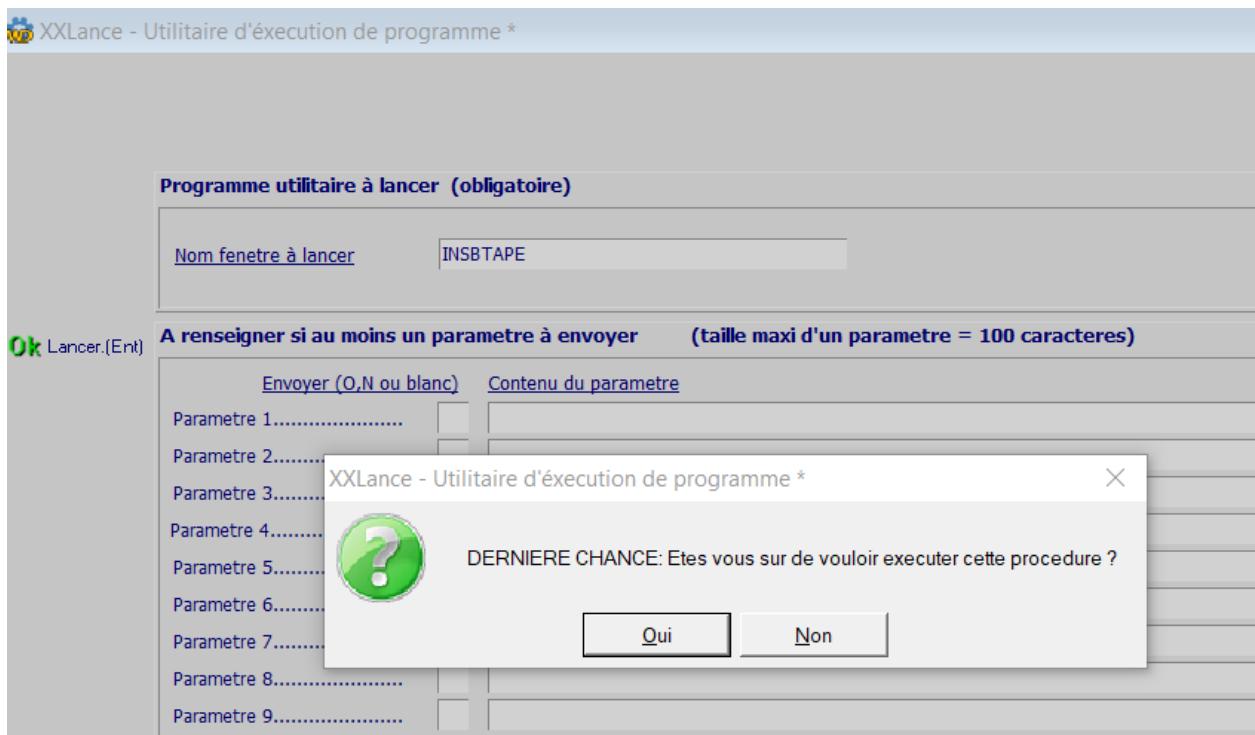
0	1	2	3																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0				

Sortir

Codes BTAPE

Une fois le paramétrage de l'option logicielle effectué, il faut lancer la fenêtre qui va créer les codes BTAPE dans le fichier PARDIVP

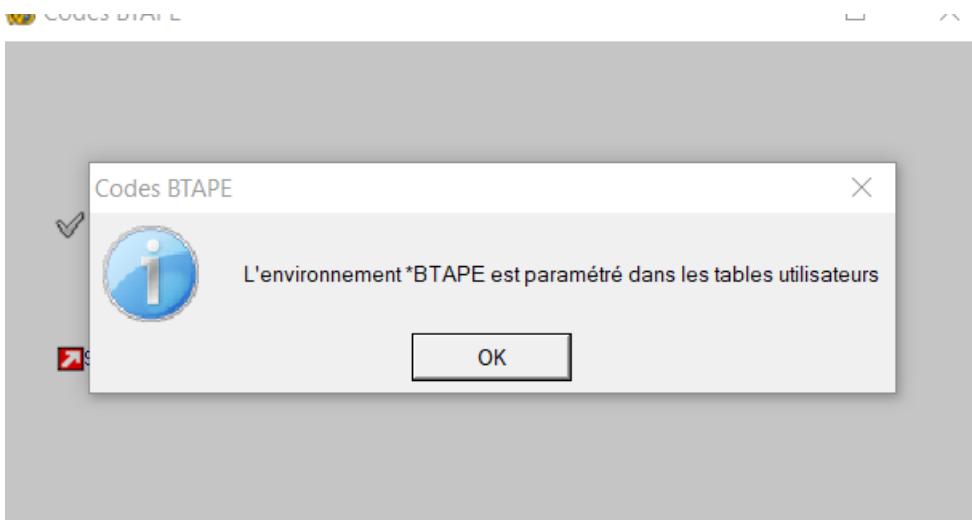
1. Sélectionnez **Installation > Réservé maintenance > XXLance**
 2. Dans le champ **Nom de fenêtre à lancer**, spécifiez « **INSBTAPE** »
 3. Cliquez sur « **Lancer** »



4. Cliquez sur « Oui »



5. Cliquez sur « Valider »



Les codes BTAPE ont alors été générés dans PARDIVP, avec comme préfixe les deux caractères configurés dans la partie Option Logicielle (ici « MS »)

Une fois ce paramétrage terminé, chaque salarié pour lequel une DPAE MSA doit être faite, doit avoir un code BTAPE, que l'on renseigne dans la partie « Profil et caractéristique » du personnel.

Ce code, s'il n'est pas renseigné pour le salarié, pourra également être renseigné lors de la création de la DPAE MSA dans les infos complémentaires (voir le chapitre correspondant).

Pour information, la liste des codes BTAPE se trouve en Annexe A

Paramétrage de l'envoi de la DPAE automatiquement à la mise en contrat

En paramétrant l'option logicielle comme dans l'image ci-dessous on peut envoyer la DPAE automatiquement après la mise en contrat dans les deux programmes ci-dessous :

- **CK86BN** : COMMANDE INTERNE – DETAIL DES LIGNES
- **CK87N** : COMMANDE INTERNE – DETAIL LIGNE

Dans option logicielle, il faut créer le code ***AUTODPAE** et mettre la Valeur (**Position 1 : 1**) pour activer l'envoi de la DPAE automatiquement lors de la mise en contrat :

PARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: 001 Indice: CFG

Code									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
*	A	U	T	O	D	P	A	E	

Libellé

E N V O I D P A E A U T O M A T I Q U E M E N T

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0										1										2										3						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0							
1																																				

Compléments

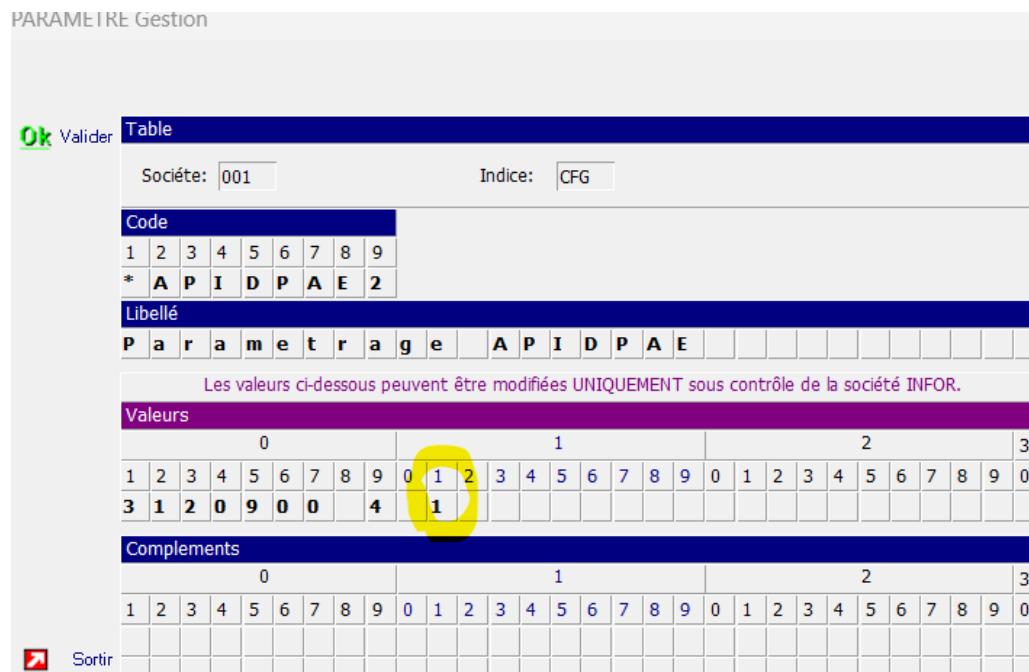
0										1										2										3						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0							
1																																				

Sortir

Paramétrage pour afficher un logo sur le justificatif de déclaration

Pour activer l'affichage d'un logo sur le justificatif de déclaration, il faut faire le paramétrage suivant :

- Aller dans Installation>Tables Système>Options logicielles.
- Créer le code *APIDPAE2 (si celui-ci n'existe pas), sinon, le sélectionner en modification
- Saisir 1 dans le pavé « Valeurs » en position 11



Ensuite, il reste à définir le logo que l'on veut faire apparaître sur le justificatif de déclaration.

Dans le fichier AnaelTT.ini et/ou AnaelGW.ini, ajouter la ligne « LOGO » dans le pavé [APIDPAE] avec le chemin de l'image du logo

Exemple :

```
[APIDPAE]
CHEMINEXE=C:\ANAELETTV9R4\Prog\TT\API_DPAE.exe
URLDEPOT=https://depot.dpae-edi.urssaf.fr/deposer-dsn/2.0/
URLAUTH=https://mon.urssaf.fr/authentifier_dpae
URLRETOUR=https://consultation.dpae-edi.urssaf.fr/lister-retours-flux/2.0/
LOGO=C:\DATAS\Anael TT Documentations\Api DPAE\Exemples de logo\logoInfor.jpg
```

Si aucun chemin de logo n'est défini dans le .ini (ou bien que le fichier est introuvable) il s'affiche un logo par défaut sur le justificatif de déclaration : (image non disponible)

Paramétrage envoi réel par défaut

Pour que le sélecteur de type d'envoi soit sur « Envoi réel » par défaut à l'ouverture de la fenêtre « DPAE en création »:

- Aller dans Installation>Tables Système>Options logicielles.
- Créer le code *APIDPAE2 (si celui-ci n'existe pas), sinon, le sélectionner en modification
- Saisir 1 dans le pavé « Valeurs » en position 12

PARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: 001	Indice: CFG																			
Code																				
1	2	3	4	5	6	7	8	9												
* A	P	I	D	P	A	E	2													
Libellé																				
P a r a m e t r a g e A P I D P A E																				
Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.																				
Valeurs																				
0	1	2	3																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
3	1	2	0	9	0	0	4	1	1											
Complements																				
0	1	2	3																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
Sortir																				

Ce paramétrage n'est pas obligatoire.

Dans le cas où ce paramétrage n'existe pas, le sélecteur de type d'envoi prend la dernière valeur mémorisée.

Chapitre 2 API DPAE

Identifiant de dépôt de DPAE

L'utilisateur doit disposer d'un identifiant pour déposer une DPAE :

- Pour le régime général : identité rattachée à un SIRET : cette identité est composée d'un nom, d'un prénom, d'un SIRET et d'un mot de passe : ce sont les informations société et utilisateur de connexion au site de l'URSSAF
- Pour le MSA : identité composée d'un nom (identifiant) et d'un mot de passe

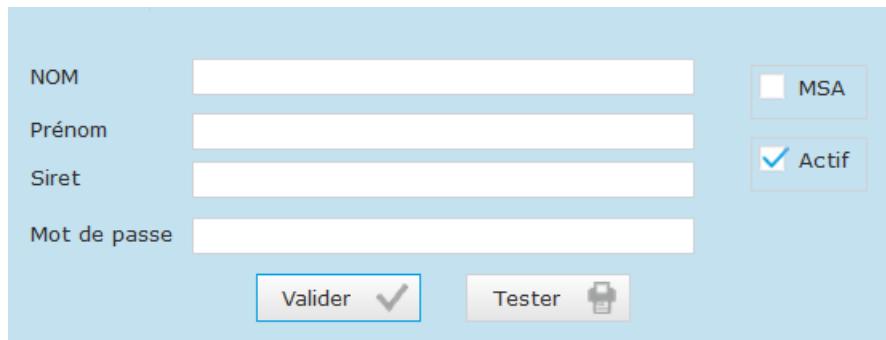
Au moins une identité de connexion doit être enregistrée dans l'onglet « Identité »

L'onglet de menu « Identité » n'est accessible que pour les profils ayant les droits sur l'option 550001 (accéder au paramétrage) dans Anael TT/RS



Tous les champs sont obligatoires pour une DPAE régime général.

Pour un identifiant MSA, seuls le nom et le mot de passe sont obligatoires, et la case MSA doit être cochée.



NOM	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> MSA
Prénom	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Actif
Siret	<input type="text"/>	
Mot de passe	<input type="text"/>	

Valider  **Tester** 

Association Identité / Agence

Il est recommandé d'associer ensuite à chaque agence l'identité avec laquelle on va déposer une DPAE (identité définie au paragraphe précédent).

Pour cela, il faut accéder à l'onglet « Identité/Agence » et sélectionner une identité de connexion pour chaque agence.

L'onglet de menu « Identité/Agence » n'est accessible que pour les profils ayant les droits sur l'option 550001 (accéder au paramétrage) dans Anael TT/RS



Cette étape n'est pas obligatoire : si ce n'est pas paramétré à ce niveau, l'utilisateur devra préciser l'identité de connexion à chaque dépôt de DPAE.

Dépôt d'une DPAE

Créer une DPAE

La création et l'envoi d'une DPAE se fait par l'option de menu « Crée une DPAE »

Sélectionner alors une agence, une identité de dépôt.

Pour sélectionner les personnels à déclarer, cliquer sur « Ajouter »

On bascule alors sur l'écran de sélection de personnels.

La recherche peut se faire par commande, par contrat ou bien directement en désignant des personnels.

Panel de sélection :

<input checked="" type="radio"/> Personnel / Candidat	Nom	<input type="text" value="Matricule ou partie du nom"/>
<input type="radio"/> Commande	Client	<input type="text" value="Partie du nom ou code client"/> ▼
<input type="radio"/> Contrat	Depuis le	<input type="text"/> 📝 <input type="checkbox"/> DUE Absente

La recherche par commande ou contrat peut être facilitée de la façon suivante :

- Précision d'une date pour n'afficher que les contrats/commandes postérieurs à cette date (et donc limiter les recherches sur l'activité récente)
 - Précision du nom du client
 - Recherche sur les personnels n'ayant pas de DUE (cette information existe au niveau des enregistrements de contrat et commande)

La recherche par commande ou contrat permet de récupérer automatiquement certaines informations nécessaires à la déclaration : dates de début et fin, heure d'embauche, type de contrat...

Si on effectue une recherche par personnel, ces informations devront être saisies avant de valider l'envoi de la déclaration.

Il est donc recommandé de sélectionner les personnels par contrat ou commande afin de récupérer automatiquement le plus d'informations.

Envoi de la DPAE

Une fois la sélection des personnes effectuée, on rebascule sur la page permettant l'envoi de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Avant de procéder à l'envoi, les informations suivantes doivent être renseignées / sélectionnées :

- Agence
- Identité de connexion pour envoi (si l'identité a été définie pour l'agence sélectionnée, elle est prépositionnée par défaut)
- Envoi test ou réel



The screenshot shows a user interface for sending a DPAE. It includes a dropdown menu for 'Agence' with 'NOVA' selected, another dropdown for 'Identité' with 'NOVA' selected, and two radio buttons for 'Envoi test' (which is selected) and 'Envoi réel'.

Attention : le personnel sélectionné pour l'envoi doit faire partie de l'agence sélectionnée. Une DPAE regroupe donc des employés de la même agence.

On ne peut valider l'envoi que si toutes les lignes de personnel ont les informations requises (date et heure de début, type de contrat...)

Les informations obligatoires manquantes apparaissent en orange. Tant qu'elles ne sont pas renseignées, l'envoi de la déclaration ne se fait pas.

En cliquant sur « Valider », le fichier de déclaration de la DPAE est créé et envoyé.

Les fichiers DPAE sont créés dans un dossier « SaveDPAE » ou « SaveDPAEmsa » situé dans le répertoire paramétré (voir Paramétrage).

Cas de la DPAE MSA

Dans le cas d'une DPAE MSA (Mutualité sociale agricole), des informations complémentaires doivent être renseignées. Celles-ci sont automatiquement récupérées lors d'une sélection du personnel par contrat ou commande. Si toutefois une information est manquante (la colonne est alors en orange), il est possible de la renseigner dans le panel d'infos complémentaires (cliquer sur la colonne « inf.comp. » pour y accéder)

Panneau infos complémentaires : (nouvelle version suite à la nouvelle norme V5 MSA de fin 2024)

Informations complémentaires

Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Travail de nuit	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Travaux nécessitant une habilitation électrique	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Saisonnier recruté pour au moins 45 jours	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Manutention inévitale > 55kg (homme) limité à 105kg	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé à l'amiante	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé au plomb	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Poste à risques particuliers déclaré par l'employeur au titre de l'article R.717-16-IV du code rural	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé aux agents cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques 1A et 1B	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Si oui, préciser	<input type="text"/>
Le travailleur est exposé aux agents biologiques des groupes 3 et 4	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Travailleur de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé aux rayonnements ionisants	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Le travailleur est exposé aux agents biologiques du groupe 2	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé au risque hyperbare	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Le travailleur est exposé à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les valeurs limites d'exposition fixées à l'article R. 4453-3 sont dépassées	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Le travailleur est exposé au risque de chute lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Motif de recours au CDD (obligatoire si CDD) :		CDD renouvelable	
<input type="radio"/> CDD de remplacement	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Nb de jours du CDD	
<input type="radio"/> Contrat saisonnier	<input type="radio"/> 10	Personnel technique	
<input type="radio"/> Contrat vendanges	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Salaire mensuel brut à l'embauche	
<input type="radio"/> Contrat d'usage	<input type="radio"/> ***	Code activité BTape du salarié	
<input type="radio"/> Contrat d'insertion	<input type="radio"/> 1170	Emploi occupé	
<input checked="" type="radio"/> Autre motif	<input type="radio"/> 31	Département du lieu de travail	
<input type="radio"/> CDD pour accroissement temporaire d'activité	<input type="radio"/> Valider		
<input type="radio"/> Remplacement de non salarié agricole			

On retrouve notamment dans ce panneau le code BTape qui a été évoqué dans la section paramétrage de ce document.

Principe de la DPAE :

Un émetteur transmet une liste de personnes pour signaler leur embauche. Cette action constitue la déclaration. Cette transmission s'effectue par une requête web à une adresse convenue. Le déclarant est identifié par les coordonnées qu'il possède déjà pour se connecter sur le portail web de l'URSSAF.

- L'émetteur est unique pour une liste de personnels donnée
- Le fichier transmis, compressé, doit être inférieur à 100Mo
- La compression du fichier transmis est obligatoirement du type GZIP. La documentation indique que la transmission des informations peut être non compressée ou compressée en format ZIP, mais seule la compression GZIP a permis de disposer d'un dépôt conforme.
- La présence d'erreur sur la déclaration d'une personne n'invalidé pas la déclaration des autres personnes.
- Les champs de la base ANAEL impactés sont :
 - MDLCTCP.CTCDUE, ETTCTCP.CTCDUE avec vrai/faux
 - MDLCTCP.CTCMAN, ETTCTCP.CTCMAN avec le n° de jour de la DUE

Les retours / rapports

A l'issue de l'envoi, une réponse immédiate indique que le système a bien pris en compte le dépôt de la déclaration. Cette réponse donne l'ID de flux qui permet d'identifier cet envoi pour la recherche des comptes-rendus

Dans le cas contraire (si aucun ID de flux n'est récupéré), quelques vérifications doivent être menées avant qu'un cas ne soit ouvert :

- La connectivité internet doit être vérifiée.
- La validité de l'identité doit être testée (test possible sur la page des identités)

Cas de la DPAE non MSA

Rapport 10

Le rapport de code 10 permet de disposer du OK ou KO (accusé de réception électronique ou avis de rejet) concernant l'envoi de la déclaration.

Rapport 11

Le rapport de code 11 nous donne une information (OK ou KO) quant au contenu de la déclaration.

On y trouve les erreurs qui pourraient invalider une partie ou l'ensemble de la déclaration

ATTENTION : il est possible de récupérer plusieurs rapports de type 11 : dans une même déclaration, un matricule peut avoir une déclaration valide (rapport 11 OK) et un autre une déclaration avec des erreurs (rapport 11 KO). La déclaration des personnes dont le rapport est OK est validée mais pour les personnes dont le rapport est KO, on doit refaire une déclaration.

Les rapports sont téléchargés et peuvent être consultés depuis l'option « Liste des DPAE » (double clic sur une ligne d'un envoi ou sur une ligne d'un rapport)

Si le rapport 11 est KO, une action de correction devra être menée dans Anael pour corriger l'information manquante ou erronée.

Voici les messages d'erreur possibles :

Code erreur	Raison / Description
11	<i>Version de message invalide</i>
12	<i>Code de l'application inconnu ou code URSSAF absent</i>
17	<i>Code URSSAF invalide</i>
99	<i>Erreur applicative de traitement du lot</i>
01	<i>SIRET invalide - syntaxiquement incorrect</i>
02	<i>Code URSSAF invalide - n'appartenant pas à la liste ANNEXE II.1</i>
03	<i>Code APE invalide - n'appartenant pas à la liste des codes APE(NAF)</i>
04	<i>Code personne physique ou morale invalide - différent de M ou P</i>
05	<i>Nom ou raison sociale invalide - non renseignée ou caractères interdits</i>
06	<i>Adresse invalide - non renseignée</i>
07	<i>Code postal invalide - ne comportant pas 5 caractères numériques</i>
08	<i>Commune invalide - non renseignée</i>
10	<i>Forme juridique incorrecte</i>
11	<i>Code origine application incorrect</i>
31	<i>Nom salarié invalide - non renseigné</i>
32	<i>Prénom salarié invalide - non renseigné</i>
33	<i>Date de naissance salarié invalide - invraisemblable ou non renseignée</i>
34	<i>Lieu de naissance invalide - non renseigné</i>
35	<i>Date et Heure d'embauche invalide - invraisemblable ou non renseignée</i>
36	<i>Heure d'embauche invalide - invraisemblable ou non renseignée</i>
37	<i>Nationalité invalide - non renseignée</i>
38	<i>Numéro de sécurité sociale invalide - invraisemblable, département inexistant, etc.</i>

Code erreur	Raison / Description
39	<i>Date de déclaration invalide - invraisemblable ou non renseignée</i>
40	<i>Heure de déclaration invalide - invraisemblable ou non renseignée</i>
43	<i>Sexe du salarié Invalidé - différent de M ou F</i>
50	<i>Code médecine du travail invalide</i>
98	<i>DUE déjà existante (nom, prénom, date naissance, heure & date embauche et siret)</i>
99	<i>Autre erreur</i>

Cas de la DPAE MSA

Voici les différents retours possibles après l'envoi d'une DPAE msa :

Nature	Statut	Signification	Fichier téléchargeable
0	OK	Contrôles en cours	Néant
1	KO	Fichier rejeté	Accusé d'envoi
2	OK	Contrôles OK, en cours de traitement	Accusé d'envoi
2	KO	Non distribué	Accusé d'envoi
2	ANO	Distribué partiellement, en cours de traitement	Accusé d'envoi

Annexe A Codes BTAPE

Code	Libellé
1100	exploitation agricole
1110	cultures spécialisées
1120	champignonnière
1130	élevage gros animaux
1140	élevage petits animaux
1150	élev. dress. entr. chevaux
1160	conchyliculture
1170	marais salants
1180	polyculture-élevage non spéc.
1190	viticulture
1320	gemmage
2100	prolongement act. agric.
2110	prolongement act. cult. spéc.
2120	prod. blanc champignon
2130	élev. gros animaux
2140	élev. petits animaux
2150	élev. dress. entr. chevaux
2160	conchyliculture et assimilé
2170	marais salants
2180	prolongement polyculture
2190	prolongement viticulture
2310	sylviculture
2330	entrepreneur travaux forestier
2340	scieries fixes
2400	entrep travaux agricoles

Code	Libellé
2410	paysage / reboisement
2500	artisans du bâtiment
2510	artisans ruraux
2630	traitement viande
2660	insémination artificielle
3020	entreprises étrangères
3097	activité hors régime
3098	anciens salariés agricoles
3099	formation profess. continue
3110	cultures spécialisées
3120	cuma champignonnière
3130	élev. gros animaux
3140	élev. petits animaux
3150	élev. dress. entr. chevaux
3160	conchyliculture et assimilé
3170	production de sel
3180	polyculture-élevage non spéc.
3190	viticulture
3310	sylviculture
3330	exploitation forestière
3340	scieries fixes
3400	entrep. travaux agricoles
3410	entrep. paysage-reboisement
3510	artisans ruraux
3600	coop stockage et condition.
3610	coop approv. produits divers
3620	coop trait. produits laitiers
3630	coop trait. viande
3640	coop de conserveries
3650	coop vinification
3660	coop insémination artificielle
3670	coop distillation
3680	coop meunerie panification
3690	coop fleurs-fruits-légumes

Code	Libellé
3760	traitement viande volaille
3770	coop diverses
3800	mutualité agricole
3810	crédit agricole
3820	organisme professionnel
3830	sicae
3900	gardes chasse/pêche
3910	jardiniers gardes forestiers
3920	org. rempl. travail tempo.
3940	membres bénévoles
3950	enseignement technique
3970	enseignants sous contrat